Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la santé des végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDQSPV/2019-123** **21/02/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :
DGAL/SDQPV/N2011-8098 du 20/04/2011 : Méthode officielle d'analyse MOA 019 version 1a relative à la détection des nématodes du genre Globodera
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA019 relative à la détection des nématodes du genre Globodera.

Destinataires d'exécution
DRAAF - SRAL DAAF - Service de l'alimentation ANSES-LABORATOIRE DE LA SANTE DES VEGETAUX (LSV) LABORATOIRES AGREES

Résumé : Officialisation de la méthode d'analyse MA019 relative à la détection des nématodes du genre Globodera.

Textes de référence : Articles R 202-2 à R202-21 du code rural et de la pêche maritime,
arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Les nématodes à kystes du genre *Globodera* sont des parasites de lutte obligatoire, la plupart des espèces sont inféodées aux Solanacées. Ces nématodes peuvent provoquer d'importantes diminutions de rendement ainsi que des pertes d'ordre qualitatif en cas de fortes attaques. Leur forme de conservation, le kyste, leur permet de survivre pendant plusieurs années, même en l'absence de plante hôte. C'est également cette forme enkystée qui peut être disséminée sur de longues distances par transport passif, via notamment du matériel végétal ou du sol contaminé.

G. pallida et *G. rostochiensis* sont réglementés au sein de l'Union européenne et font l'objet de recommandations au niveau international (EPPO, 2017).

La présente note a pour objet l'officialisation de la méthode de détection des nématodes du genre *Globodera*, ANSES/LSV/MA019 version 2.

Cette méthode doit être mise en œuvre :

- par les laboratoires agréés,
- par le laboratoire national de référence, Anses Laboratoire de la Santé des Végétaux, unité de nématologie.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA019 est d'application immédiate (au 1er du 3ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA019 version 2 est applicable dès la publication de cette instruction et de façon obligatoire à compter du 01/07/2019. La méthode est disponible sur le site Internet de l'Anses (https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d'analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l'anses).

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT